



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 148 du Code municipal, la Municipalité doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023.

Les séances ordinaires du conseil pour l'année 2023, auront lieu tous les 1^{ers} lundis du mois sauf exceptions.

Avis public

Calendrier 2023
Séances ordinaires du conseil de Racine
16 janvier 2023 à 19 h
6 février 2023 à 19 h
6 mars 2023 à 19 h
3 avril 2023 à 19 h
1er mai 2023 à 19 h
5 juin 2023 à 19 h
3 juillet 2023 à 19 h
14 août 2023 à 19 h
MARDI 5 septembre 2023 à 19 h
2 octobre 2023 à 19 h
6 novembre 2023 à 19 h
4 décembre 2023 à 19 h
Séance extraordinaire – Budget
18 décembre 2023 à 19 h

DONNÉ À Racine, ce 9 novembre 2022.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 10 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.



Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière